

# Étude sur les noms wallons du singe

par MAURICE PIRON,  
Chercheur qualifié du F. N. R. S.

Ce travail n'a pas pour seul objet de décrire dans leur état synchronique un groupe de faits actuellement observables. Il se propose encore de rechercher, par delà une expression figurée de la langue commune, l'existence ancienne, en wallon liégeois, d'un mot ayant désigné le singe et d'établir le processus de son remplacement par un terme nouveau. En même temps qu'une contribution modeste au futur Atlas linguistique de la Wallonie, je voudrais apporter, dans ces pages, un nouvel et remarquable exemple de ce qu'on appelle métaphoriquement la vie des mots.

## I

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des lexicographes wallons recueillirent une locution liégeoise, disparue depuis lors : *hègne d'apoticàre* (litt<sup>t</sup> « grimace d'apothicaire »).

ABRÉVIATIONS : AEL, AEM, AEN = Archives de l'État à Liège, Mons, Namur ; ASW et BSW = *Annuaire et Bulletin de la Société de Littérature wallonne* ; BD = *Bulletin du Dictionnaire wallon* ; BTD = *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie* ; DL = J. HAUST, *Dictionnaire liégeois* (Liège, 1933) ; Gggg = CH. GRANDGAGNAGE, *Dict. étymol. de la langue wallonne* (Liège, 1845 sv.) ; mnl = moyen néerlandais. — Les sigles accompagnant les localités belges citées [D 120], [H 123] renvoient, pour la Wallonie, à la carte de J. M. REMOUCHAMPS (BTD, 9), pour la Flandre, à celle de W. PÉE et P. J. MEERTENS (*ib.*, 8).

CH. SEMERTIER la mentionne en 1891 avec le sens de « mine renfrognée » (*Vocab. de l'apothicaire-pharmacien*, BSW, 29, 155), tandis que JOS. DEFRECHEUX cite la comparaison fé<sup>3</sup>ne hège come ine èssègne d'apoticàre « faire une grimace comme une enseigne d'apothicaire » et sa variante fé<sup>3</sup>ne mène come ine hège d'apoticàre « faire un visage comme une 'grimace' d'apothicaire ». On pourrait se demander à quoi font allusion la métaphore du premier et la comparaison du second, si les auteurs ne nous disaient eux-mêmes que l'expression rappelle les enseignes grotesques des officines de pharmaciens. Tel est du reste le sens propre, le seul qu'enregistre, en 1874, le dictionnaire liégeois de H. FORIR (v° « hegn »). Dès 1867, GRANDGAGNAGE parle de la chose comme si elle était disparue (1), ce que ne vient pas nécessairement confirmer le quatrain contemporain de MICHEELS :

In-apoticàre, di ç' tins-là,  
N' aveût mèsàhe di nole èssègne :  
Sès potikèts èt sès can'tias  
Mostrît s' botique bin mî qui s' hège (2).

(ASW, 3, 146.)

En Picardie, un usage et une expression analogues sont signalées à la même époque par les dictionnaires de HÉCART (Valenciennes, 1834) et de VERMESSE (Douai, 1867). HÉCART définit *gréne-dints* (3) « qui parle toujours en rechignant, avec humeur » et ajoute :

(1) BSW, 6<sup>2</sup>, 61.

(2) *Trad.* : Un apothicaire, en ce temps-là / n'avait besoin d'aucune enseigne : / ses fioles et autres récipients / montraient sa boutique bien mieux que son enseigne grotesque. — Il est difficile de savoir si le poète situe l'existence de cette dernière dans un passé immédiat ou lointain par rapport au moment où il écrit.

(3) Litt' « grigne-dents ». L'expression picarde *grénier lés dints* « grimacer des dents », c'est-à-dire pleurer en montrant les dents, est mentionnée par HÉCART, s. v° « *grénier*, grincer, grogner, pleurer » (plus loin : « *grignier*, pleurer en faisant la grimace »). Comp. SIGART (*Dict. du wallon de Mons*, 201) : « *grigne-dain*, crémaillère ; personne maussade »).

*Gréneden d'apothicaire*. On donnait ce nom à des figures ridicules que les apothicaires avaient coutume de mettre à leur porte pour faire rire les passans, et attirer les chalans. Cet usage subsiste encore en quelques lieux. On disait, pour injurier quelqu'un, *gréneden d'apothicaire* (p. 238).

Quant à VERMESSE, s. v<sup>o</sup> *graignard*, il explique ce terme : « qui fait des *graignes*, grimaces. Autrefois, les pharmaciens mettaient à leur porte des têtes grotesques que l'on appelait *graignard d'apothicaire* » (p. 272). Et l'auteur d'illustrer sa définition par ce passage du chansonnier lillois DESROUSSEAUX :

Véyant que j' pèrdos m' vois' à braire,  
 Il-ont pindu à min rideau,  
 Come un graignard d'apothicaire,  
 L' tiète de min cat par sin musiau !

On aimerait savoir en quoi consistaient au juste ces figures grotesques qui servaient d'enseigne aux pharmacies. Nos « témoins » picards, à peine plus explicites que les wallonistes liégeois, ne nous le disent pas. Sans pouvoir déterminer pour l'instant s'il s'agit d'un motif traditionnel ou, hypothèse plus probable, d'un objet excentrique qui variait selon la fantaisie de chacun, bornons-nous à constater le parallélisme frappant qui unit l'évolution de locutions géographiquement éloignées l'une de l'autre. Deux termes équivalents appliqués à un même objet ont abouti, en Wallonie et en Picardie, à une métaphore identique.

Si l'emploi d'une formation « grigne-dents » pour désigner : 1<sup>o</sup> une enseigne grotesque ; 2<sup>o</sup> (fig.) une injure, paraît naturel en présence de la répartition sémantique de ce type (1), il n'en va pas de même en ce qui concerne

(1) Le type *grigne-dints* est fort répandu en Belgique romane. Il désigne habituellement une betterave (ouest wallon : Nivelles, Charleroi, etc.) ou un navet (Francorchamps) vidé de façon à y introduire une bougie allumée et percé de trous simulant une

*hègne d'apoticàre*. Puisque cette expression ne peut s'entendre au propre en parlant de l'apothicaire, il faut alors supposer que *hègne* est pris dans un autre sens que celui de grimace. Or, un tel sens n'existe pas et n'a jamais été attesté (1). On a le droit de penser, dès lors, que *hègne* ne représente pas ici la forme primitive, la forme réelle.

Un article du *Dictionnaire étymologique* (1847) de GRAND-GAGNAGE nous permet de lever le doute : « *Hème*, figure grotesque qui sert d'enseigne aux boutiques d'apothicaire » (I, 288). Telle est la définition empruntée à DE JAER (2) et que Gggg glose comme suit : « Cette figure n'était-elle pas celle d'un lion coiffé d'un casque et pilant des drogues ? (3) Si c'est là ce que DE JAER a en vue, notre mot est peut-être identique avec *haimè* (heaume). » Conjecture inexacte (il y a un monde entre [hēm] et [hēm] !); que Gggg écartera en 1863 (BSW, 6<sup>2</sup>, 60-61) devant les données du dictionnaire malmédien de VILLERS (ms. 1793) :

*xhigne*, s. f., grimace, moue.

*xhigne d'apoticair*, mine renfrognée.

*xhime*, s. m., figure grotesque dont on amuse le peuple, godenot, marmouset, branle-tête ; au fig., en parlant de certains hommes d'une vilaine figure, chafouine (4).

bouche et deux yeux ; l'objet est exposé, le soir, à la vue des passants pour les effrayer. A Nivelles, *grigne-dints* est, en outre, un terme d'injure (comm. P. Collet). En comparant la situation en Picardie et en Wallonie, on constate qu'il y a eu spécialisation de sens de part et d'autre.

(1) A titre de curiosité, signalons à Stokay-Saint-Georges [W 68], le nom *higna* (dér. en -a de *hignî*, grimacer), appliqué aux têtes de morts en carton fixées sur les cierges aux obsèques (comm. J. Haust).

(2) Auteur d'un dictionnaire liégeois inédit composé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; le manuscrit, que Gggg a utilisé, est aujourd'hui perdu.

(3) Le lion pilant des drogues dans un mortier semble avoir été, avec la corne de cerf, l'enseigne habituelle des pharmacies à l'époque contemporaine.

(4) Jé cite textuellement VILLERS d'après la transcription de JOS. BASTIN, non d'après les extraits publiés par Gggg. — On notera que VILLERS se sert de la graphie *xh* pour rendre l'aspirée quelle qu'en soit l'origine.

Gggg, qui s'était souvenu entretemps de l'expression liégeoise *hègne d'apoticàre* et de son sens propre, n'avait nulle peine à conclure que celle-ci était corrompue de *hème* (ou *hène*) (1) *d'apoticàre*, « le sens de l'expression [mine renfrognée] ayant fait croire qu'elle était formée du mot [*hègne*, malm. *higne*] » (2). Il s'agit donc d'une étymologie populaire.

Les témoignages de VILLERS et DE JAER nous reportent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En remontant plus haut, j'ai découvert de nombreuses mentions de *hème* dans les archives et la littérature du terroir. Il n'est pas inutile, croyons-nous, d'en dresser la liste chronologique avant de retracer l'histoire de ce vieux mot liégeois demeuré à peu près inconnu aux dialectologues et aux lexicographes.

1410-11 « la maison de xhimme » (AEL, *Hop. Mostarde, Comptes*, ff. 158 et 160).

1422-74 « maison de xhime » ou « xhymme » située en Neuvise (AEL, *Ech. de Lg.*, 6, f. 20 ; 7, f. 153 ; 9, f. 68 v<sup>o</sup> ; 27, f. 95 ; 34, f. 214 ; *Conv. et Test.* 229) (3).

± 1442 1<sup>o</sup> « Et, le XXIII<sup>e</sup> jour, assavoir le nuit le Saint-Johans, furent distribueis les joweaux, et eurent por les miés trayans cheaux de Treit [= *Maestricht*] la coronne atout le peron, les imagnes de Nostre-Dame [...] et ossi l'oure d'argent. [...] Et ches de Tongre, por les misee jowans et mostrans esbatement, le xhime d'argent » (*Chronique de Jean de Stapelot*, éd. A. BORGNET, 1861, p. 455-456).

2<sup>o</sup> ... « ilh respondirent que ilh [ne] voloient le jowael et bon amis com devant ; sique cheaux de Saint-Servais

(1) Cette forme n'est attestée que par un témoignage tardif (cfr *infra* s. a<sup>o</sup> 1745).

(2) Par ailleurs, l'existence à Malmedy d'une forme *higne* (*d'ap.*) exclut à l'avance l'hypothèse d'une altération de *hème* (heaume) en *hègne*.

(3) Cette maison a conservé son enseigne du *xhime* pendant trois siècles environ pour la remplacer, au XVIII<sup>e</sup>, par celle du « Cheval d'or ». Voy. ST. BORMANS, *Recherches sur les rues de l'ancienne paroisse Saint-André à Liège* (BSW, 9, 443 et n. 1) à qui nous empruntons nos références et celle qui figure s. a<sup>o</sup> 1620.

- orent le coronne et le xhyme (1), et cheaux de Marchiet le fallo bicheroul et I hanappe d'argent » (*ib.*, p. 540).
- 1447 « maison de xhimme » située en Hors-Château (AEL, *Ech. de Lg.*, 15, f. 224).
- 1456 « maison de xhime », rue du Pot d'or (AEL, *ib.*, 20, f. 273 v<sup>o</sup> [d'après GOBERT, *Liège à travers les âges*, V, 90]).
- 1477-78 « maison condit de xhimme », id. (AEL, *ib.*, 38, f. 66 ; 40, f. 151).
- 1533-36 « Crees vous que Dieu soit en l'hostie de la messe? — Je creroy aussy toest que ce fuist ung xhimme » (2) (AEN, Dinant, reg. aux paroffres, n<sup>o</sup> 110, f. 29 [comm. Léon-E. Halkin]).
- 1598 « Gilles de xhime » (AEL, *Ech. de Lg.*, Saisies, greffe Crahay, f. 95 [comm. Ed. Poncelet]).
- 1620 « maison de xhimme » en Neuvice (AEL, *Rendages proclam.*, 17, f. 98 v<sup>o</sup>).
- 1700 *Nos l'èvy'rans d'vins lès viyèdjes* [il s'agit de l'auteur des *Éves di Tongue*]
- 196 *Vinde dès djonnes tchèts divins on sètch :*  
*Là, pèrè fé aler s' badjowe* (son bagou)  
*Ainsi qu'on hème qui fait dès mowes.*  
 (*Réplique al paskèye dès Éves di Tongue*, satire anon. p. p. A. Body, BSW, 21, 296, d'après le ms. 643 de l'Univ. de Lg., que nous avons collationné.)
- 1733 *D'treât-on djamây à s' viyère*  
*Qui c'est l' fi d'in-apoticaire?*  
*Si mère, divant di s'acolûki,*
- 36 *A bin fait dè t'ni l's-ouy bahis*  
*Èt di n' si nin sièrvi d' bèriques*  
*Po wèti lès hèmes so s' botique;*  
*Ca n' falève qu'on mètchant momint*  
*Po fé d'ine andje on mandarin* (3).

(1) L'éditeur, visiblement dérouté, écrit : « Nous avons déjà vu ce mot p. 456. Au lieu d'y voir un *cigne* comme je l'ai proposé alors, il faut plutôt, je crois, l'expliquer par *cimier* ». Le glossaire final traduit *xhime* par *cimier*.

(2) A remarquer la présence dans un texte du pays de Namur d'un dialectisme liégeois avec la graphie caractéristique *xh*.

(3) Commentaire de ce passage : Une femme enceinte ne peut fixer des êtres ou objets effrayants sous peine d'accoucher d'un monstre. La mère du jeune *primus* Delloyé a donc eu raison, pen-

- (*Pasquète* de compliment pour Jean Delloye, *primus* de Louvain, éd. princeps, Huy, 1733 ; le même texte a été reproduit par R. DU BOIS, *Annales du Cercle hutois des Sc. et B.-A.*, 13<sup>1</sup>, 98.)
- 1745 « le Cheval d'or, jadis du xheine » en Neuvice (AEL, *Rend. procl.*, 36, f. 167).
- 1764 *I f'ront dès mowes, totes cès bourriques,*  
30 *Come lès hèmes so leüs botiques !*  
(*Pasquète* inédite à l'occasion de la confirmation du prince-évêque Ch. d'Oultremont ; ms. de l'Univ. de Lg., actuellement dans une coll. particul. ; et en outre fragment à Spa, legs A. Body.)
- ± 1780 *Li roy lu-minme div'na tot blème,*  
862 *Div'na pus éwaré qu'on hème.*  
(J. J. HANSON, *Li Hinriåde travèstèye à vèrs Wèjwès*, chant III ; ms. de la Bibl. centrale de Liège.)

Cette variété d'exemples nous aidera à déterminer les étapes de l'évolution sémantique du mot. Envisageons d'abord le problème phonétique.

Entre l'anc. liég. *xhim(m)e* et le liég. arch. *hème*, aucune solution de continuité. La forme en *-i-* n'a persisté dans les archives que sous l'influence d'une tradition orthographique issue elle-même des habitudes francisantes des scribes (au liég. *sène*, *tène*, etc. < lat. *signum*, *tina*, etc. correspond le fr. *signe*, « *tine* », etc.). Au XV<sup>e</sup> siècle, la prononciation *hème* était un fait accompli (1). Quant à la graphie liégeoise *xh*, elle indique un *h* secondaire. — Si l'on tient compte des passages cités de Jean de Stavelot, dont le sens s'éclaire aisément (2), et du vers de la

dant sa grosseesse, de ne pas regarder les *hèmes* qui grimâçaient à la boutique de son mari l'apothicaire. — Il faut naturellement comprendre les vers du poète wallon avec l'ironie qu'il y a mise.

(1) Le passage de *-i-* à *-è-* est attesté notamment par le précieux *Médecinaire liégeois du XIII<sup>e</sup> siècle* (éd. J. HAUST, p. 33) où l'on trouve déjà *potrene* (poitrine) et *aloene* (aluine) à côté de *espine*, *farine*, etc.

(2) Dans l'un et l'autre de ces textes, un *xhime* (*d'argent*) figure parmi les récompenses ou « *joweaux* » décernées aux arbalétriers vainqueurs. M. ROBERT MASSART me communique que les champions du tir à l'arbalète à Bruges recevaient, entre autres trophées, un singe en peluche, et aussi un gobelet (comp. chez J. de St. « le fallo bicheroul »).

*pasquëye* de 1700 ainsi qu'on hème qui fait dès moues (1), on n'hésitera pas davantage à identifier hème à singe et à rattacher le mot au lat. *s i m i u* (2).

Cette étymologie devait fournir à LOUIS REMACLE (*Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise. Le problème de l'h en liégeois*, 1944) le cas intéressant — et inédit — de : *s i n i t i a l* + voyelle > *h*. A première vue, ce traitement est anormal ; le *s* dans cette position se maintient en wallon (*s i m u l a r e* > *sonler*) mais aussi en français (*s i m i u* > *singe*). En mettant à part hème, on ne pourrait invoquer comme exception que \**s u f i l a r e* > liéq. *hufler*, nam. *chüfler*, siffler — procès qui est d'ailleurs discuté (3) — et le cas de *Xhignesse*, n. de lieu et de pers. dont la plus ancienne mention (1088 « Seniaces ») suggère un étymon commençant par *s* + voyelle (REMACLE, *o. c.*, 87, n. 3). Cependant, l'évolution *s i n i t i a l* + voy. > *h* ne diffère pas essentiellement du procès *ss i n t e r v o c a l i q u e* > *h* dans des cas peu nombreux : *fohale*, *prèhale*, *grohi*, *oh(é)*, etc., procès dont le premier stade est la simplification de l'*s* double (la règle veut également que la sifflante persiste ici comme en français). Il faut supposer que, de part et d'autre, une palatalisation secondaire se sera produite « pour une raison mystérieuse sans doute, mais suivant un procédé bien connu ». L'*s* de *s i m i u* —

(1) *Fé dès moues* (litt. des « moues ») est l'expression consacrée en parlant des mines que font les singes (var. *fé dès hèmes*).

(2) C'est en 1940 que, parcourant les anciens textes wallons (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) en vue d'en dresser le répertoire, je rencontrai les mentions de 1700 et 1733 qui ne me laissèrent aucun doute sur la signification et, de là, sur l'origine du mot. Quelle ne fut pas ma surprise de constater, en poursuivant mes recherches, qu'en 1867 ST. BORMANS (*l. c.*) avait donné « *xhime* (singe, lat. *simius*) », glose reprise plus tard par GOBERT (*o. c.*, IV, 294 et V, 90) ! *Nil novi...*

(3) L. REMACLE, *o. c.*, 87 et n. 2 donne un résumé de la question d'où il résulte que le croisement *s u f i l a r e* + néerl. *s c h u i f e l e n* proposé par le DL n'est pas décisif pour expliquer l'aspiré de *hufler*.



comme l'ss de \*fossella — a dû même se palataliser de façon directe devant les voyelles *i* ou *e* qui sont des palatales. Les mouillement de l'initiale permettait un acheminement du groupe vers *h*, conformément à une loi générale de la phonétique liégeoise (REMACLE, *o. c.*, 86 et 205) (1). Au fond, le cas de *hème* n'est pas plus embarrassant, ni moins remarquable, que celui de l'ital. *scimmia* [ši-], esp. *jimia* [xi-] < lat. *simia*. Le traitement analogue du même étymon dans d'autres langues romanes fournit une base de comparaison fort instructive. Ici, comme en wallon, le développement d'un yod a été capital pour l'évolution de la sifflante. Il s'embble donc bien que l'on doive invoquer aussi une palatalisation, tout au moins pour l'italien, comme le fait MEYER-LÜBKE (*Gramm. I*, § 419-420), qui considère, en outre, que le passage de *si-* à *ši-* est normal (outre *scimmia*, comp. *scima* < *simia*, *sciringa* < *syringa*), ce que conteste BOURCIEZ (*Élém. de Ling. rom.*, § 404 a) pour qui ce phénomène paraît d'origine dialectale — assertion qui ne résoud nullement le problème (2).

(1) Si l'analogie a joué ici, elle a dû se fonder sur les mots renfermant un groupe *-sy-* ou *-ssy-* intervocalique (*basiare* < *bâhê*, baiser; *bassiare* > *bahê*, baisser), ainsi que *sk + e*, *i* (*vascellu* > *wahê*, cercueil).

(2) « Ce problème manque de clarté », écrit REMACLE (*o. c.*, 278, n.). Il gagnerait sans doute à ce qu'on tienne compte davantage des aires géographiques. Versons au dossier ces lignes qu'a bien voulu m'écrire, en mai 1941, M. JAKOB JUD : « L'aire de *šimmiã* couvre, d'après les matériaux dont je dispose, la Toscane, la Marche, les Abruzzes, le Latium, la Campanie, une partie des Pouilles, une partie de la Calabre et les parlers gallo-italiens de la Sicile. Il est clair que l'animal exotique ne porte pas partout un nom autochtone : toutefois, il est intéressant de noter qu'au sud de Rome, *šigna*, *si-* (*my* > *ŋ*) est normale. La consonne initiale [š] de *šimmiã*, *šigna* se retrouve dans les successeurs de *sīc* latin (*ši*) dans une grande partie de la région où l'on dit *šimmiã*, *šigna*; toutefois, les deux aires ne se couvrent pas complètement : ainsi la Toscane, les Pouilles méridionales, Tarente et Matera (Basilicata) offrent *šigna* en regard de *si*; mais la particule d'affirmation *sīc*

Si le type lexical à la base de *hème* est incontestablement *s i m i u*, il n'est pas sûr que nous tenions dans cette forme l'ascendant direct du mot. Régulièrement, *i* + nasale + yod suivi d'une voyelle aboutit en wallon à la nasale [ē] : *s c r i n i u* > *scrin*, écrivain ; *T u d i n i u* < Thuin [Th 1] ; *s i m i u* devrait donc donner en liég. *hin* [hē]. Ce traitement n'est pas propre à *i* tonique (comp. *s t a g n u* > *stin*, étain ; *i n g e n i u* > *indjin*, engin ; *(j e) j u n i u* > *djon*, jeun ; etc.) ; cependant il souffre des exceptions (*\*b a n e u* > *bagn*, bain, *p ũ g n u* > *pogn*, poing). Faut-il ranger *hème* parmi ces dernières et supposer qu'il a suivi un procès qui tend au même aboutissement que celui de *i* + nasale + yod final > *è* + consonne : *l i g n a* > *lègne*, afr. *leigne*? (1) On préférera sans doute adopter franchement la solution qui fait de *s i m i a* le point de départ de *hème*. Outre l'avantage de la simplicité au point de vue phoné-

est-elle partout autochtone? Dans les parlers réto-romans, *simia* répond à *si* < *s i c*. Au nord de l'Italie, il y a quelques îlots de *š* dans la zone milanaise-navarraise ; mais, dans cette même zone, on découvre aussi un représentant de *si* < *s i c*, de sorte qu'il n'y a guère de probabilité qu'il s'agisse là d'un phénomène particulier. Il est certain que le *š* toscan de *simmia* en regard de *si*, *così* < *s i c* est encore obscur. Mais le toscan est un pays de zones linguistiques de contact où des phénomènes du nord et du sud se rencontrent et se heurtent. »

(1) Je n'ai trouvé d'exemple en wallon que pour *n*, non pour *m* suivi de yod final, si ce n'est — outre *s i m i u* > *sindje* (fr. singe) dont le yod n'est pas final à proprement parler — le cas de *v i n d ē m i a* > *vindindje* (fr. vendange), qui est probablement un emprunt. (Quant à *sindje*, je ne vois pas pourquoi, en dehors de la zone liégeoise, ce mot ne serait pas héréditaire à Tournai ou à Charleroi.) Dans quelle mesure on peut considérer comme normale l'évolution du yod vers *hème*, c'est là un point assez délicat à préciser. Au lieu d'amener une palatalisation, le yod, ici, n'a rien laissé ; comp. d'autre part, le sort identique des mots en *-ēpe* (*h a p p j a* > *hèpe*, *s a p i a* (m) > *sèpe*), à côté de *r u b ě u* > *rodje*, *c a m b i a r e* > *candjè*, etc. Ce double traitement, selon que yod est final ou non, justifierait, par analogie, un procès *s i m i a* > *hemye* > *hème* en regard de *s i m i u* > *\*hin* (-*dje*) ou *sindje*. On n'en conclura pas moins que *hème*, dont l'étymologie ne souffre pas de discussion, est, à tous égards, un mot particulier, remarquable par son évolution phonétique.

tique, elle a pour elle l'appui de : ital. *scimmia*, esp. *jimia*, rét.-rom. *schimgia*, sans parler du mnl. *simme* ; tous postulent un étymon *simia*. Or, cette forme féminine, plus fréquente que *simius* d'après BLOCH-VON WARTBURG (*Dict. étym.*, v° singe), est en réalité la forme primitive latine, commune au mâle aussi bien qu'à la femelle (1). Dualisme à invoquer contre ceux qui s'étonneraient encore que la postérité de *simia*, féminine dans trois langues romanes et en moyen-néerlandais, soit masculine en wallon seul (tout au moins depuis le XV<sup>e</sup> siècle). D'ailleurs, si cette explication *ab utroque* paraît trop facile, l'hypothèse d'un changement de genre peut, à la rigueur, justifier un *hème* masc. venant de *simia* fém. On invoquerait alors le besoin de classer les mots par séries homogènes, soit que *hème* ait été rangé parmi ses congénères gallo-romans, tous masculins (outre *singe*, citons afr. *marmoset*, *bertrand*, moy. fr. *quin* [fém. *quine*], *quinaud*, fr. *magot*, *marmot*, *babouin*, etc.), soit qu'un lien ait été senti entre le genre masculin et le sexe qu'on a cru pouvoir impliquer dans la notion de singe (notons que les termes désignant la femelle du singe — fr. *guenon*, liég. *mârtikène* — ne sont apparus qu'assez tard). On connaît par ailleurs l'usage de donner aux singes des prénoms masculins ; la suite de cette étude en apportera, pour la Wallonie même, un nouvel exemple.

Le premier problème que pose l'évolution sémantique de *hème* consiste à savoir si les figures grotesques servant d'enseigne aux apothicaireries étaient, à l'origine du moins, des figures simiesques. En d'autres termes, le sens spécial qu'a pris *hème* dans l'expression *hème d'apoticâre* dérive-

(1) Voy. ERNOUT et MEILLET, *Dict. étym. de la l. lat.* : « *simia*, -ae c[ommun] (et *simius*, m. ; une fois *simius* créé, *simia* a tendu à devenir uniquement féminin) : singe, guenon. Terme d'injure ».

t-il de l'acception première du mot ou d'un emploi déjà figuré ?

Rappelons d'abord combien la représentation d'animaux exotiques, extraordinaires ou fabuleux plaisait à nos ancêtres. Ils faisaient figurer cette faune pittoresque tant dans leurs fêtes et processions que dans la décoration de leurs édifices privés ou publics. La sirène, la licorne, le dragon, le léopard, le lion, l'ours, le singe sont parmi les « sujets » préférés du moyen âge. Sans s'attarder aux sculptures de stalles d'église qui nous montrent fréquemment des singes dans les poses les plus variées (1), on accordera une attention spéciale à la vogue du singe comme motif d'enseigne. Nous avons relevé plus haut des « maisons de xhim(m)e » à Liège (de cette enseigne provient sans doute le surnom > n. de fam. moderne *Lexhime*), qui ont leur pendant dans d'autres villes (2). A la façade aussi bien qu'à l'intérieur de ces demeures, l'animal exotique était évoqué dans un but de singularité ornementale qu'on soupçonne aisément : tel, notamment, ce singe grotesque du XV<sup>e</sup> siècle provenant d'une maison de L'Écluse en Flandre et dont un musée local nous a conservé la plaisante horreur (3). Au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après EDOUARD FOURNIER, Paris ne comptait pas moins de quinze ou vingt enseignes

(1) On trouvera des précisions édifiantes à cet égard dans l'ouvrage de L. MAETERLINCK, *Le genre satirique, fantastique et licencieux dans la sculpture flamande et wallonne* (Paris, 1910). « Le singe en iconographie, écrit l'auteur, représente l'homme complètement dégénéré et mûr pour l'enfer où il pourra exercer sa malice en tourmentant les autres damnés. »

(2) Ainsi, à Nivelles : 1434 « l'ostel au singe » (A. BRULÉ in *Folk. Brab.*, 16, 253) ; 1590 « maison appelée le singe », 1594 « Petit scinge », 1652 « le Chinge » (*ib.*, 17, 245). — A Mons, *èl sinche du Grand-garde*, en fer forgé, personnage « illustre » de l'hôtel de ville, été regardé longtemps, comme une ancienne enseigne d'estaminet. Selon CL. STIÉVENART (*Wallonia*, 19, 301-303), il provient d'un pilori d'enfants rebelles.

(3) L. MAETERLINCK, *o. c.*, 116.

du « singe vert » (1). Il n'en subsiste ou, du moins, il n'en subsistait plus qu'une seule, en 1884, dans le passage Choiseul ; la reproduction donnée par FOURNIER montre trois singes sculptés qui, si je ne m'abuse, tiennent en mains des flacons et instruments de pharmacien.

Le motif du singe, s'il a figuré aux officines d'apothicaires, n'y a certainement pas joui d'un monopole, ni même, pensons-nous, d'une antériorité quelconque. Sur l'usage ancien des enseignes grotesques d'apothicaires, RABELAIS nous a laissé dans le Prologue de *Gargantua* un témoignage assez explicite et fort curieux :

Silenes estoient jadis petites boites, telles que voyons de present es boutiques des apothecaires, peintes au-dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de harpies, satyres, oisons bridez, lievres cornuz, canes bastées, boucs volans, cerfs limonniens et aultres telles peintures contrefaites à plaisir pour exciter le monde à rire (quel fut Silene, maistre du bon Bacchus). Mais au dedans l'on réservoir les fines drogues, comme baulme, ambre gris, amomon, musc, zivette, pierreries, et aultres choses precieuses » (2) (éd. L. MOLAND).

Ce texte ne fait nulle allusion aux singes. JOHN GRAND-CARTERET, l'auteur de *L'enseigne, son histoire, sa philosophie, ses particularités (...)* à Lyon (Grenoble-Moutiers, 1902), a consacré un chapitre illustré et bien documenté à *La pharmacie et la droguerie à Lyon*. Il ressort d'une comparaison avec les chapitres voisins que ce qui est dit des enseignes lyonnaises en général s'applique souvent à

(1) *Histoire des enseignes de Paris*, 209 (Paris, 1884).

(2) Comp. ce passage de l'*Histoire de la pharmacie à Lyon* par J. VIDAL : « Nous ne sommes plus à l'époque où l'on voyait dans la boutique de l'apothicaire, au milieu des pavots et des sacs pleins de fleurs et de racines, la cornue de verre au ventre rebondi placée sur un fourneau d'alchimiste et les grands mortiers en bronze ornés de cariatides pharmaceutiques ; le regard n'aperçoit plus, suspendus au plafond, la salamandre et les animaux fantastiques dont la vue en imposait aux crédules, ni la légendaire vipère... » (cité par J. GRAND-CARTERET, 247, cf. *infra*).

celles des autres villes d'Occident. GRAND-CARTERET a dénombré les enseignes d'apothicaire du Lyon ancien et moderne (1). Il n'est pas davantage question du singe ici, pas plus que dans le relevé (non exhaustif, semble-t-il) des « hèmes d'apoticâre » de la rue de la Lanterne où affluaient les officines de pharmaciens, — la *rue des Bêtes* comme l'appelait le vulgaire à cause de ses enseignes pittoresques « appartenant toutes au règne animal » (p. 251) (2).

La présence du singe dans les enseignes d'apothicaires importe donc assez peu pour expliquer *hème d'apoticâre*. Il semble qu'il faille partir avec plus de profit du sens dérivé dont le mot a dû se doubler assez tôt.

On ne manquera pas de comparer l'évolution parallèle suivie par afr. *marmoset*, fr. *marmouset*.

## marmouset

## † hème

- |  |  |
|--|--|
| 1. † singe (3).                        | 1. singe.                                |
| 2. <i>Fig. a</i> ) petit garçon, petit | 2. <i>Fig. a</i> ) [ce sens figuré n'est |

(1) L'auteur reproduit, p. 249, « une image-type des drogueries-herboristeries, ayant en vitrine lézards, serpents, fœtus, ténias, squelettes d'animaux, etc. ». — Le recueil des *Anecdotes et bons mots sur les pharmaciens* (Caen, 1923) ne m'a rien appris sur les enseignes d'apothicaire. D'autre part, je n'ai pas eu l'occasion de consulter les ouvrages suivants : E. GILBERT, *La pharmacie à travers les siècles* ; PHILIPPE, *Histoire des Apothicaires* ; POMET, *Histoire générale des drogues*.

(2) « Formidable avalanche, écrit GRAND-CARTERET (p. 251), de lézards, escargots, crocodiles, centaures, chimères, tous peints sur les devantures en réelles et exactes effigies ; sorte de ménagerie à tendance moyenâgeuse au milieu desquels, le Renard qui pile, l'Ours blanc, le Cerf aux bois qui dardent — telles les flèches du Parthe — apparaissent comme des animaux de bonne société. » — A propos des mêmes enseignes, le caricaturiste RANDON s'écriait en 1872 : « Je les ai revus ces centaures, ces dragons, ces ours, ces licornes, ces chimères, effroi de mon enfance, et qui me semblaient défendre l'accès redoutable des officines de la rue [de la] Lanterne » (cité *ibid.*, p. 250, avec reproduction des animaux-enseignes dessinés par RANDON).

(3) Ce sens, perdu depuis longtemps, n'est attesté ni par LITTRÉ, ni par le *Dict. Gén.* BLOCH, s. v<sup>o</sup>, qui rappelle les *duo marmoseti lapidei* (Paris, 1280) figurant sur une maison de la rue appelée

homme (1) (comp. aussi fr. *marmot* = 1. singe ; 2. petit enfant).

b) petite figure grotesque (souvent une idole) (2).

3. *Spéc.* « figure grotesque faite en façon d'une mamelle à une fontaine par laquelle l'eau sort » (3).

pas attesté pour *hème*, mais bien pour *marticot*, son remplaçant dans les parlars actuels : cf. *infra*].

b) figure grotesque (« dont on amuse le peuple » dit A. VILLERS qui traduit d'ailleurs le mot par *marmouset* [cf. *supra*]; comp. aussi l'exemple cité de HANSON ± 1780).

3. *Spéc.* « figure grotesque qui sert d'enseigne aux boutiques d'apothicaire » (DE JAER cité par Gggg ; sens attesté aussi par les exemples de 1733 et 1764).

pour ce motif *rue des Marmousets*, doute que *marmouset* (= figure grotesque, d'où, selon lui, petit garçon) ait eu le sens de « singe », étant donné l'existence de *marmot* (= singe, d'où petit enfant) dont notre mot serait une variante faite sur le v. *marmouset*. Cette explication doit être revue à la lumière des faits suivants : 1° on lit dans une sentence liégeoise du XVI<sup>e</sup> siècle qu'« une beste appelee vulgairement marmoïsete ou de semblable nom » a mordu une demoiselle prénommée *Marôye* « en ses jambes, sub les draps et abillemens » (AEL, *Ech. de Lg. Jugements et Sentences*, 1537-39, f. 108). Le ou la *marmo(i)set(e)* en question est sans nul doute possible un singe (une guenon ?), assez coutumier, précisément, de pareils accès de satyriasis (voy. à ce propos LAMB. REMACLE, *Dict. wall. fr.* 2 II, 289 et n.) ; — 2° le catalogue de la Bibliothèque du duc La Vallière (Paris, 1783, n° 4375, pièce 139) mentionne une impression très rare de 1613 *La guerre des singes et des marmozets représentée par un discours véritable...* Ceci laisse croire que *marmoset*, loin d'être un nom générique du singe, n'a désigné qu'une espèce de singe, comme *magot*, *macaque*, *babouin*.

(1) Même acception, avec la nuance péjorative habituelle, dans une satire liégeoise inédite de 1781, *L'ombe di Morai à Bassenge* :

*Vos n' sondjîz nin bin, marmoset,  
Tot d'hant qu'il è-st-on bon sudjèt.*

(AEL, Conseil Privé, 191.)

(2) Une semblable évolution a existé pour un autre nom du singe, fr. *babouin* > « figure ridicule que dessinaient les soldats et que devait baiser celui qui avait enfreint les conventions établies entre eux » (L. SAINÉAN, *La création métaphorique en français et en roman*, in *Beihefte I zur Zeitschr. f. rom. Phil.*, 91, Halle, 1905).

(3) Nous citons cette définition de NICOT d'après SAINÉAN, *ib.* ; comp. aussi LITTRÉ et le *Dict. Gén.*

Le passage du sens 1 de *marmouset* / *hème* au sens 2 b ne soulève aucune difficulté. Cette extension procède d'une sorte de métonymie, le point de vue considéré étant la mine et les grimaces du singe, c'est-à-dire ce qui attire le plus l'attention chez cet animal. Un *hème* ou un *marmouset* devient, notamment, toute figure qui grimace, qui prend un air bizarre, effrayant. On comprend que l'habitude de représenter, à l'extérieur des habitations ou autre part, des figures grotesques qui empruntaient leur nom au nom même du singe (ou, en fr., à un nom de singe) ait rendu possible un nouveau glissement. Ces figures ont en effet connu un emploi déterminé : l'architecture a utilisé les marmousets comme chenets, et le commerce des drogues, épices et médicaments s'est approprié les *hèmes*. L'un et l'autre mot s'est alors accru d'un sens appliqué qui, dans le cas du wallon, a fini par subsister seul, figé dans l'expression *hème d'apoticàre*.

La fréquence de l'emploi figuré a-t-elle entraîné finalement l'oblitération du sens de « singe » ? On peut le supposer pour *marmouset*, malgré la concurrence du proche voisin *marmot* (lequel a vu également s'affaiblir son sens premier). Mais devant *hème*, dont le sens second n'allait bientôt survivre que confiné à un emploi technique, il est permis d'invoquer une autre cause. *Hème* = singe a disparu. A quelle époque ? Au XVIII<sup>e</sup> siècle (il est attesté une dernière fois dans les textes en 1700). Or, l'idée de « singe » ne disparaissait pas en même temps du lexique liégeois : elle s'y énonçait par un autre mot, plus expressif : *marticot*. C'est celui-ci qui a remplacé *hème*, un peu comme *renard* avait, au moyen âge, remplacé le mot héréditaire *goupil* — et on verra plus loin que ce rapprochement prend, du point de vue purement lexical, valeur de parallèle.

Le type « marticot » n'est attesté qu'assez tard en Wallonie. Je l'ai relevé pour la première fois dans une



satire liégeoise de 1733 (*Prumière réponse de calotin à l'vègne auteûr de Suplémint* reprod. dans BSW 4<sup>2</sup>, 9) (1). L'exploration des archives et autres sources d'informations permettra sans doute de découvrir des mentions plus anciennes. Quoi qu'il en soit, il est certain que *hème* et *mârticot* ont vécu un certain temps côte à côte avec le même contenu sémantique, mais avec une valeur affective différente qui devait empêcher qu'on les employât indistinctement l'un pour l'autre. A la longue, le remplacement du mot traditionnel, usé, d'aspect neutre en quelque sorte, par le mot nouveau, de consonance heureuse, relevé d'une nuance plaisante de familiarité, devenait quasi inévitable. Cette substitution était chose faite dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : on voit alors *hème* et *mârticot* figurer ensemble dans les mêmes textes sans la moindre apparence de synonymie (2).

C'est vers le même temps que *hème* a dû s'altérer. La restriction de sens (= enseigne grotesque d'apothicaire) facilitait la corruption du mot, tout comme elle avait contribué à l'évincement de son acception première. L'idée de *grimace* était naturellement impliquée dans *hème d'apothicâre* : que cette idée soit passée au premier plan et que *hègne* qui était évocateur ait pris la place de *hème* qui ne l'était pas ou plus assez, on le conçoit sans peine. Du point de vue phonétique, le changement était normal. Les altérations de finales sont assez communes en wallon : pour l'époque qui nous intéresse ici, je citerai seulement le cas de la locution interjective *so mi-âme* « sur mon âme » > *so mi-âgne* « sur mon âne » par déformation burlesque chez l'abbé RAMOUX (*Duo* de 1783), HANSON. (*Lusiâdes*, ms.)

(1) *I m' fât on-mârticot pus fin*, dit l'auteur à son adversaire qui cherche à le tromper.

(2) Ainsi dans la *pasquèye* sur d'Oultremont (1764) et dans la *Hinriâde* (± 1780) de HANSON (cf. *supra* les exemples de *hème*).

+ 1783) et B. E. DUMONT (*Duo sur la suppression des couvents*, ms. 1796?). Du point de vue morphologique, on notera le changement de genre de l'expression sous l'influence du fém. *hègne*. L'usage — habituel? — de *hème* (*d'ap.*) au pluriel aura peut-être facilité le passage. D'ailleurs, *hème* pouvait offrir d'autant moins de résistance qu'il était isolé et manquait d'appui. Dès lors, il était exposé aux vicissitudes qui guettent les mots sans famille lorsqu'ils s'affaiblissent. Il entraît lui-même dans une autre famille — pour y mourir bientôt.

## II

Les dénominations du singe en Wallonie (ou Belgique dialectale romane) sont actuellement représentées par deux types lexicaux : le type dialectal *marticot* (I) et le type français *singe* (II) variant tous deux selon les habitudes phonétiques locales.

### Formes

- I. [mōrtikō] Liège et environs immédiats.  
 [mārtikō] ou [mār-] Hesbaye et Condroz liégeois.  
 [mārtikō] Ardenne septentrionale et centrale ; Seraing, etc.  
 [mōrtikō] Namurois (Na 31, Na 79, Na 82, Na 84, Na 107, Ni 102, D 1, D 120).  
 [mōrtēkō] Brabant wallon (est).  
 [mārtikō] Ni 72, S 19, S 29, A 2, A 3, etc.  
 [mārtiky] A 28 (1).  
 [mārtikō] To 7.  
 [mōrtikē] (avec *o* plus ou moins fermé) Ve 1, Ve 6, Ve 8, etc.

(1) Il s'agit de Houtaing-lez-Leuze où *sot, coq*, etc. = *sout, cou...*

II. [sěš] Tournaisis, Borinage.

[sětš] Namurois, Famenne, Condroz ardennais, Thiérache, Ardenne méridionale, Gaume.

[sědž] Ni 1, S 35, Ch 26, Na 109, etc.

[sětš] ou [sětš], Brabant wallon, Na 22, Ch 61 ; Na 23, Ch 54, Ch 72, etc.

Le type « singe » n'offre rien de particulier ; le type « marticot » nous intéressera seul.

Sens

1. Singe. C'est l'acception courante répandue dans une aire correspondant à l'aire liégeoise *sensu lato* (voy. la carte *norèt* « mouchoir » DL, xiv), mais fortement élargie à l'ouest, de façon à recouvrir une partie des parlers brabançons et namurois, et au sud, jusqu'à une ligne passant approximativement par Roy-La Roche-Houffalize.

On *mårticot dël grosse sôre* (Liège), un chimpanzé ; on — à *tiësse di tchin*, un singe cynocéphale (FORIB). A L'Ecluse [Ni 9], on distingue plaisamment les *mårtecots d'aye* (de haie) et les *mårtecots d'aube* (d'arbre). || **Comp.** *I fait dès mowes* (ou *dès hêgnes*) *come on mårticot*, il grimace comme un singe ; d'un chauve, on dit qu'*il est pèlé come li cou d'on —* ; *dès brès' di —*, de très longs bras (DL) ; d'un individu en bizarre posture (sur un vélo, etc.) : *on diréut on — so 'ne pîre toûnerèce !*, sur une meule à aiguiser. || **Prov.** *On n'aprint nin às vîs — à fé dès mowes* (ou *dès hêgnes*). || **Dictons.** —, *pèlé cou !* à Voroux-Goreux [L 45] ; *Pièrot, mårtecot, pèlé ke* [cul], *pèlé dos !*, enfantine, autrefois à Tourinnes-Saint-Lambert [Ni 80] et Dionle-Val [Ni 26].

2. *Fig.*, emplois divers :

a) d'un adulte, souvent en mauvaise part : homme laid.

*Laid — !* est une injure courante au pays de Liège et ailleurs. *Quén vî laid mårtecot !*, Noville-sur-Méhaigné [Ni 102] ; *tiësse dè — !* (iron.), Jodoigne [Ni 28] ; — *gringalet*, L'Ecluse [Ni 9], Chairière [D 137] ; — individu bizarre : *on drole di —*, Liège, Ard., etc. ; cet emploi est archaïque sur la moyenne Semois : *Mouzaive* [D 140], *Chairière* [D 137], etc. A Alle [D 141], on ne

connaît *môrticot* que comme ancien sobriquet d'un habitant ; les *môrticots*, sobriquet d'une famille à Cornimont [D 139] (1) ; — au moral : vilain personnage, Perwez [Ni 78], type prétentieux, Méan [D 34].

b) d'un enfant, souvent avec une nuance familière ou plaisante : espiègle, Flobecq [A 3], Perwez [Ni 98], Wavre [Ni 25], Beauvechain [Ni 6], Court-Saint-Etienne [Ni 78], Mellery [Ni 107], Dion-le-Mont [Ni 43], Dion-le-Val [Ni 26], Tourinnes-Saint-Lambert [Ni 80], Doiceau [Ni 12], etc. Dans cette zone brabançonne, on dit, par exemple, à un enfant qui joue avec des objets défendus : « *lais ça tranquèle, môrtecot !* ; à deux gamins qui se battent : « *djokez-vos, môrtecots !* » (2). — Avec une nuance péjorative : enfant difficile, rétif, Tellin [Ne 7], Gedinne [D 120], Rochehaut [Ne 51].

Partout où existe le sens propre, existe aussi — parfois même plus répandu — l'usage figuré. L'aire de celui-ci, on l'aura remarqué, déborde largement l'aire de celui-là. Il faut se dire que nos populations, surtout à la campagne, n'ont connu le singe que par les parades foraines, lors d'exhibitions occasionnelles. Le terme *marticot*, senti comme plaisant, représentait une notion peu courante dans la vie de tous les jours, et il se prêtait d'autant mieux à des emplois métaphoriques que les quadrumanes par leur laideur, leur malignité, par leurs gestes qui les rapprochent de l'espèce humaine excitaient la curiosité générale. Le

(1) J. VAN GINNEKEN (*Namen en bijnamen*, in *Onze taaltuin*, 1, 11) cite un ménage de Lierre dont une fille Martha est surnommée, entre autres sobriquets, *Martiko* (comm. L. Remacle). — De l'anthroponymie, nous glissons vers la toponymie avec le lieu-dit brabançon *amon môrtecot* (ou *mârtecot*), nom d'une maison isolée aux confins de Piétrain, Noduwez et Opheylissem, à l'arrêt « Noduwez » du vicinal Jodoigne-Ezemaal (comm. E. Legros). — A Morlanwez [Th 3], un café assez connu parce qu'on y dansait naguère à l'orchestration a pour enseigne écrite « *Au martico* ». Le témoin qui nous communique ce détail ne connaît *marticot* qu'au sens d'« espiègle ».

(2) De même en fr. pop. : « Ne fais pas le singe ! »

singe a tout naturellement constitué, dans les milieux les plus divers, un objet de distraction (1).

DÉRIVÉS :

1. *mârticoter*, v. tr., singer, Glons [L 7] : *i mârticotèye tot l'monde* ; — v. n., faire des singeries, Odeur [W 30].

Ce verbe a dû exister jadis à Liège ; une satire française écrite en 1763-1764 contre un ennemi du prince-évêque d'Oultremont débute ainsi : « Jean Marticot marticotant » (Spa, legs H. Body, ms.).

2. *mârticot(e)rèye*, f., singerie, Dalhem [L 32], Voroux-Goreux [L 45] ; bouffonnerie, Trembleur [L 43].

Il convient de noter, dès à présent, deux acceptions particulières et sporadiques de *marticot* :

3. coccinelle, Fosses [Na 109], en bordure de la zone *marticot* = singe.

ENFANTINE : *mârticot, pèlé cu, si vos n' vos-èvelez nin, dji prind l' pus bia d' vos-abîy'mints* (comm. J. Guillaume), var. : ... *si t' n' èvoles nin, dj' prind l'pus bia d' tès-abits* (A. LURKIN, BSW, 52<sup>2</sup>, 142).

(1) C'est ainsi qu'au début dff XV<sup>e</sup> siècle, le maréchal de Hainaut, pour amuser la jeune Jacqueline de Bavière mariée au dauphin de France, fit lâcher deux singes dans la forêt de Mormale, pensant qu'ils y vivraient et proliféreraient (AEM, Trésorerie, Recueil 19, ± 1415). — En 1538, un certain Mouhin dit de Vaul et son épouse, bourgeois de Liège, furent poursuivis à cause des méfaits commis par un singe qu'ils tenaient dans leur propriété « en leur gubernacion pour ung passe temps » (AEL, doc<sup>t</sup> cité *supra*, p. 329, en note). — L'usage de promener les singes, de foire en marché, est déjà courant au moyen âge et le chroniqueur liégeois, Jean d'Outremeuse (± 1400) parle d'un jongleur, Goderan, qui vint à Liège faire montre « et de singe et d'on ourses » (*Myreur*, IV, 335). J'ai vu récemment, chez un libraire de Liège, une sépia du poète-dessinateur CH. N. SIMON (1774-1847) représentant un bateau dans une rue liégeoise entouré de quelques badauds qui admirent les prouesses de ses singes. Et le spectacle à peine différent du joueur d'orgue de barbarie parcourant la ville accompagné d'un petit singe vêtu d'une camisole était encore courant à la veille de 1940 — mais assurément moins apprécié qu'à l'époque où Michel Thiry traçait, dans une satire enjouée, ce tableau populaire :

On cofe vis t'nève so l' soû : vos-inmez tant l' musique !

Vos v'nîz-t-à vosse purné po louki l' gâr-civique ;

Médôr à l'ègzèrcice, ou bin on mârticot

Moussi come on houzárd, fou d' l' ovrédje vis t'nît co.

(*Ine cope di grandiveés*, 1860, BSW, 3, 354.)

Cette formulette résulte d'un croisement : le début se dit en propre du singe (cf. *supra* L 45, Ni 80 et Ni 26) ; la seconde partie se retrouve à propos de la coccinelle dans la même contrée, à Denée [Na 135] (1). On notera d'ailleurs qu'à Fosses même, d'après l'enquête de J. HAUST, la coccinelle s'appelle aussi *bièsse do bon Diè*, comme en maints autres endroits. Pour expliquer le transfert du sens de singe à celui de coccinelle, J. HAUST, pense que « la couleur de l'insecte a évoqué l'image d'un singe de foire vêtu d'une robe [marquetée de] rouge » (2). J'attribue à ce phénomène une cause plus générale (cf. *infra*, pp. 349-350).

4. hanneton, Herbeumont [Ne 73], dans la zone *sintche* et à la limite de l'aire *marticot* → sens figuré archaïque et sporadique. Pour désigner le hanneton, la région environnante connaît le type *arnicot* (3).

ENFANTINE : *marticot qui ferraille !* (Wallonia, 13, 19).

#### Applications techniques.

5. t. de jeu d'enfant (arch.) : « pantin en bois, articulé sur deux tiges coulissant l'une dans l'autre » (DL) (4).

La raideur des mouvements imprimés à ce jouet a sans doute inspiré l'expression figurée *avu l' mârtilcot* « avoir mal aux reins, ce qui gêne les mouvements et fait faire des gestes de pantin » (DL) ; à Oreye [W 13], les arracheurs de betteraves, quand ils ressentent des courbatures pendant leur travail, disent à peu près de même : *n-a lès mârtilcots qui m' gripèt-st-às rins !* (comm. L. Warnant).

(1) Voy. J. HAUST, *BTD*, 7, 185.

(2) *Ibid.*, 184-185.

(3) D'après les enquêtes de J. HAUST (n° 452, hanneton) : *ärnikö*, Laforêt [D 136], Offagne [Ne 43], Rochehaut [Ne 51], Aubysur-Semois (Ne 57), *ër*-Bagimont (Ne 65) ; de là, le diminutif (*h*)*ärnikötē*, Florenville [Vi 6] réduit à *ärnötē*, Chiny [Vi 8] ; puis, par déformation, (*h*)*ärnikölkē*, Bertrix [Ne 44]. Comp. CH. BRUNEAU, *Enquête sur les patois d'Ardenne*, I, 466. — A. VAUCHELET, *Tous les patois des Ardennes*, p. 69 (Charleville, 1940) donne *marticot* = hanneton, sans localisation. Cette forme provient sans doute de CH. BRUNEAU, *o. c.*, qui mentionne [*m*ärtikö] pour Herbeumont seul (point 63).

(4) Il convient de signaler ici qu'autrefois, à Houtaing-lez-Leuze [A 28], les enfants appelaient *marticot* la toupie connue sous le nom de *sabot* (comm. A. Bottequin).

6. *P. anal.*, t. de houill. : a) « Pièce articulée suspendue devant la cage, à la partie supérieure » Seraing [L 75].

« Elle sert à maintenir la barre levée ; quand on pousse une des berlaines vides dans la cage, le *marticot* s'efface et la barre retombe emprisonnant les berlaines » (J. HAUST, *La houillerie liég.*, s. v<sup>o</sup>). Le *cwèrbâ*, corbeau, remplit un office analogue (*ib.*) ;

b) « Petite pièce mobile, attachée au montant sur le côté de la cage et servant à maintenir la berlaine en place » Flémalle [L 86-87] ; comp. l'usage du *tchin*, chien (*ib.*) (1).

### Répartition des types I et II

La carte *singe* est fondée sur les enquêtes orales de mon maître M. JEAN HAUST, qui a bien voulu me confier sa riche documentation. Je suis heureux de lui exprimer ici ma très vive gratitude (2). Avec mon enquête complémentaire (3), 228 points de Belgique romane ont été explorés.

L'examen de la carte montre que le type II pénètre profondément en Wallonie, et même assez loin dans la zone *marticot*. Le terme français est en passe de supplanter le terme autochtone de plus en plus refoulé vers le nord et l'est (4). Soutenu par ses emplois métaphoriques, souvent

(1) Signalons encore *marticot* = petit marteau [du cordonnier] dans le *Dictionnaire wallon du Centre* (La Louvière, 1942, s. v<sup>o</sup>). Il s'agit probablement d'un diminutif de *martia*, marteau ; mais la comparaison avec *martinet* « lourd marteau à bascule » (BLOCH, *Dict. étym.*, s. v<sup>o</sup>) laisse croire que ce pourrait être aussi bien un dérivé de *Martin*.

(2) Je remercie aussi M. Paul André, conservateur du Musée de la Vie wallonne à Liège pour le concours précieux qu'il m'a apporté dans l'exécution des cartes qui accompagnent cette étude.

(3) Des renseignements recueillis après le clichage de la carte nous permettent de compléter cette dernière comme suit : To 7 et A 28, sens propre et figuré archaïques ; Th 27 sens figuré archaïque. — Je ne puis songer à remercier nommément tous mes témoins. Qu'on me permette de citer, parmi les plus dévoués, mes amis Elisée Legros et feu Albert Pierret (Rochehaut), ainsi que MM. les abbés Massaux (Dion-le-Val) et Mottin (Court-Saint-Etienne).

(4) Remarquons que le nivellement ne se produit pas seulement sous une poussée venue du centre français, mais aussi de l'intérieur ; *marticot* subit en effet la concurrence d'un mot propagé par la langue

péjoratifs, ce dernier continue cependant à vivre en lisière du sens propre, là même où le type *singe* règne quasi sans partage.

Que l'aire actuelle de *marticot* (sens propre et sens figuré) soit une aire de régression, et non d'innovation, la survivance de quelques flots au nord-ouest et le long de la frontière linguistique suffit déjà à l'indiquer. Ainsi, à Ellezelles [A 2] où le patois local est considéré comme archaïsant par rapport aux parlars voisins, *marticot* conserve le sens de singe. Mais voici d'autres précisions à ce sujet.

1. Dans la région de Court-Saint-Etienne [Ni 78], *marticot* n'est usité qu'au figuré. Cependant, on connaît encore *djonne de maurtecot*, syn. de *djonne de sédje* (comm. R. Mottin). Dans le Brabant wallon également, à Dion-le-Val [Ni 26] et Tourinnes-Saint-Lambert [Ni 80], nous avons signalé l'existence d'une ancienne enfantine où *mortecot* possède indubitablement le sens de singe. — Plus au sud, dans la région hennuyère, à Châtelet [Ch 61], Strepv-Bracquegnies [S 40] et Ath [A 1], j'ai interrogé des personnes qui se souviennent avoir été traitées de *marticots* dans leur enfance. D'autres, et c'est le plus grand nombre, ignorent totalement le mot.

2. A Mons, le type *marticot* est inconnu ; de vieux Montois que j'ai interrogés m'affirment ne l'avoir jamais entendu. Cependant, en 1866, SIGART (*Dict. du wallon de Mons*) donne *morticot* uniquement au figuré, comme « terme d'injure adressé aux enfants » (1). En remontant un siècle plus haut, nous trouvons sous la plume d'un troupier nommé Caroli (né à Mons vers 1755), le terme *marticot* employé au propre comme objet de comparaison (2).

des livres et des villes, importé dans la vie locale avec la notion étrangère qu'il y représente. C'est d'ailleurs le sort de beaucoup de mots patois que la loi dite de répartition confine, dès lors, dans les « couches sociales » inférieures du langage. — D'autre part, j'ai indiqué plus haut (p. 324, n. 1) que les formes *sindje*, *-tche*, etc. pouvaient être autochtones, surtout là où *hème* n'a pas existé. La progression du type franco-patois est ainsi d'autant mieux appuyée.

(1) Dans *El mariidje de l'fîye Chôse* de l'abbé LETELLIER (Mons, 1843, 2<sup>e</sup> tableau), « moricot » (*qu'est-c' que jé m' fous de t' moricot d'infant, hon mi !*) doit peut-être se lire *morticot*. — Le mot est absent de l'*Essai d'un glossaire montois* (Mons, 1907) de PH. DELMOTTE, rédigé en 1812.

(2) « En mai 1775, paraissait un rescrit [de Joseph II, alors co-



3. L. PIRSOUL (*Dict. ... dial. de Namur*, 2<sup>e</sup> éd., 1934) a un article « *maurticot*, singe » (à côté de *sindje*, singe). Or, à Namur-ville, le terme n'est plus compris, mais il est encore en usage dans des localités rurales où PIRSOUL l'a peut-être recueilli. Toutefois, comme pour Mons, nous disposons d'un témoignage ancien intéressant : celui du glossaire namurois (ms.) de ZOUDE (entre 1800 et 1825) cité par Gggg II, 91 : *maurtico*, « espèce de petit singe » (1).

4. A. VAUCHELET (*Tous les patois des Ardennes*) donne, avec son imprécision habituelle, « *mortico*, singe ». On pourrait en inférer que le mot a conservé sporadiquement son sens premier, au sud de la limite établie par notre carte (2).

On considérera le type *marticot* comme propre aux parlers du nord-est. Cette manière de voir concorde avec la provenance vraisemblable du mot (cf. *infra* : Étymologie).

#### Le type « marticot » en pays flamand

Les étymologistes wallons — CH. GRANDGAGNAGE, J. HAUST et J. WARLAND — qui assignent à *marticot* un étymon germanique; ont cependant négligé ou ignoré un fait important : c'est que ce type lexical est lui-même connu dans les parlers sud-néerlandais.

M. le Prof. L. GROOTAERS, que je remercie de sa grande obligeance, m'a communiqué la liste des 138 points où, d'après ses

régent de Marie-Thérèse] qui ordonnait que les soldats et bas-officiers fussent coiffés avec la face tressée dans la queue, sans qu'il fût question d'aucune boucle et que les soldats devaient laisser pousser leur moustache en pointe comme les Turcs et un peu rasée sous le nez comme les troupes hongroises'. Nous comme tous comme des *marticos*, conclut Caroli. » (L. PAPELEUX, *La vie quotidienne d'un cadet du régiment de Ligne*, dans *Revue Générale*, 15 avril 1940, p. 505 ; [d'après AEM, fonds de fam., v<sup>o</sup> Caroli].)

(1) De même, à Sombreffe [Na 31] et à Mouscron [To 7] ; d'après A. CABLIER (BSW, 55<sup>a</sup>, 335), *marticot* = petit singe à Marche-lez-Écaussinnes [S 29]. Le suffixe diminutif a joué ici un rôle sémantique.

(2) Le mot « singe » ne figure pas dans *l'Enquête...* de CH. BRUNEAU, pas plus que dans l'ALF de GILLÉRON. J'ai vainement cherché un article *marticot*, *mor-* dans le vocabulaire givetois de WASLET, ainsi que dans les nombreux glossaires lorrains et, d'une manière générale, dans les dictionnaires patois de la France.

enquêtes, *aap* « singe » se traduit par *marteko*. La répartition de *marteko* dans les patois flamands figure sur la carte ci-contre ; celle-ci, au surplus, montre la concordance entre l'aire flamande et l'aire wallonne (sens 1).

L'aire *marteko* est très homogène. Elle recouvre toute la région brabançonne prolongée à l'ouest jusqu'à la Lys, à l'est jusqu'aux approches de Tongres. Au nord, elle s'étend vers le pays de Waas et la Campine ; les points extrêmes sont, d'est en ouest : Kasterlee [K 273], Beerse [K 235], Saint-Nicolas [I 175], Oost-Eekloo [I 163] et Tielit [H 123]. Au sud, la frontière linguistique fournit de nombreux points de contact avec l'aire wallonne, surtout dans la région de Landen-Waremme. — Deux points aberrants, en pleine zone *aap* : Steenvoorde [N 104] à l'est de Cassel, et Berg [Q 163] à l'est de Tongres, où le mot n'est compris qu'au figuré ; sa forme *metteko* (dans le Limbourg, Martin = *Matte*) prouve une importation brabançonne (comm. L. Grootaers) (1).

Les glossaires modernes confirment les données de l'enquête : *marteko*, *mer-* est attesté par DE BO (*Westvl. idioticon*, 672), JOOS (*Waasch Idiotie.*, 424), CORNELISSEN et VERVLIT (*Idiotie. van het Antw. Dial.* [Anvers et Campine anversoise], III, 795), CLAES (*Bijvoegsel... Hagelandsch Idiotie. van J. F. Tuerlinckx*, 147) et TEIRLINCK (*Zuid-Oostvl. Idiotie.*, II, 236) (2). Plus anciennement, SCHUERMANS (*Algemeen Vlaamsch Idioticon*, I, 374) avait un article *merte*, *merteken*, *mart*, *marteko* ; les trois premières formes, non attestées dans les parlers actuels, sont reprises à KILIAAN (cf. *infra*).

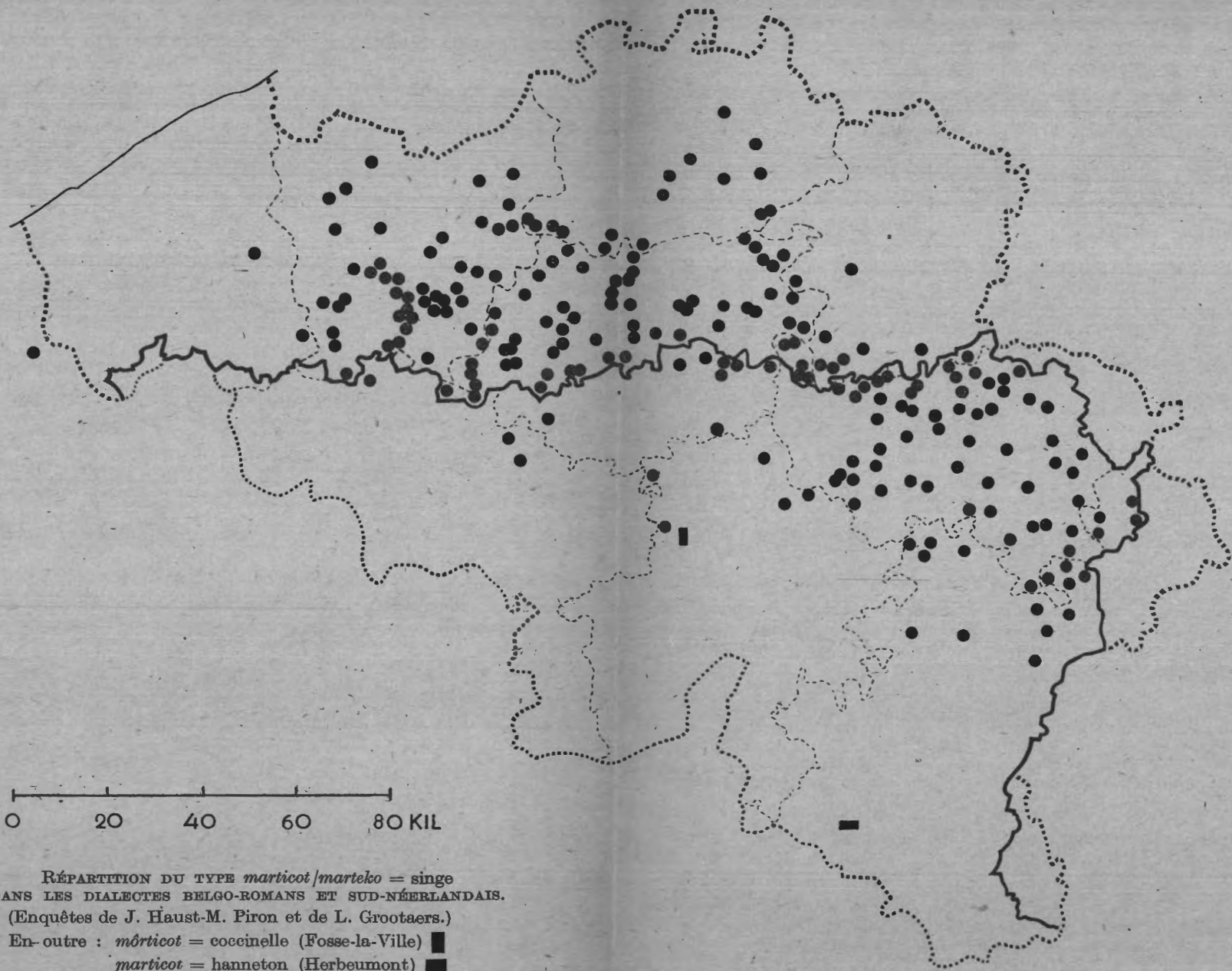
DE BO signale en outre les diminutifs *martjeko* et *martekootje*, et TEIRLINCK *martekootse*.

Il est à peine besoin de souligner qu'en flamand comme en wallon, le mot connaît surtout un emploi figuré plaisant.

Rien n'est moins sûr que la dispersion de *marteko* telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui soit une aire de refoulement. Les textes anciens, seuls témoignages décisifs en l'occurrence, ne nous éloignent guère de la zone actuelle.

(1) La forme *mer-*, *mettekō* [mɛtɛkō] est plus répandue que *marteko*, *-iko*. Nous faisons naturellement abstraction ici de ces nuances phonétiques, sans conséquence pour notre sujet.

(2) Voir aussi I. TEIRLINCK, *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland*, III, 53 et 86. — Le mot est inconnu à G. GEZELLE-J. CRAEYNST, *Loquela* (ANV., 1905) et — ceci est plus étrange — à A. RUTTEN, *Bijdr. tot een Haspengouwisch Idioticon*.



La première mention se trouve chez le rhétoricien brugeois EDUARD DE DENE (*Warachtighe Fabulen der Dieren*, 1567) (1). Les premiers dictionnaires flamands imprimés ignorent le mot (2). Ce n'est qu'en 1646 qu'il apparaît dans *Le Grand Dictionnaire et Tresor de trois langues, François, Flameng et Espagnol* (Anvers, Trognetus) :

*marteco* = mano, ximio, masc. ; mona, ximia, fém.

Dans la suite, et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les lexicographes flamands, tel HALMA (1758), ne mentionnent plus *martiko*.

Pas plus que sa vogue, qui semble assez récente, sa diffusion ne paraîtra avoir été bien étendue si l'on songe qu'il n'a pas pénétré dans les parlers néerlandais du nord. En moyen néerlandais, le nom générique du singe était *simme*, fém., que VERDAM (*Middelnederl. Wdb.*, VII, 1122) fait venir « du lat. s i m i a, dont le masculin a donné le français *singe* ». Or *simme* est mentionné comme synonyme de *aap* par la plupart des anciens dictionnaires, tant du sud que du nord — ceux-là même qui ignorent *martiko* (3). Mnl.

(1) Il s'agit de la fable 36 (Le singe et le renard) qui contient ce vers : *De Vos ontzeyt hem, Martico bleef achter bloot* « Le Renard le renia, Martico resta nu par derrière ». *Martico* est ici un surnom du singe introduit à la manière d'une citation — ou allusion — plaisante. — Le second emploi relevé est affecté d'une nuance péjorative : *Alsoe doet desen biecorffschrijver met alle zijn simmen, Marticoen ende Marticulaeren*. « Ainsi fait cet auteur du *Biekorff* [Marnix de Sainte-Aldegonde], avec tous ses singes, Marticos et M... » (JAN COENS, *Confutatie oft Wederlegginghe van den Biecorff*, Louvain, 1598, f. 11 [cité par la revue *Biekorff*, cf. *infra*]).

(2) Je dois ma documentation en ce domaine à l'obligeance de M. René Verdeyen, professeur à l'Université de Liège, qui m'a ouvert sa riche bibliothèque et communiqué d'utiles références. Je lui en exprime mes vifs remerciements.

(3) Ainsi, en 1573, le *Thesaurus Theutonice lingue* (Anvers, Plantin) : « *simme* oft *aep*, un singe. *Simia* vel *simius* | *simmeken*, *singeot* | *simachtich*, ressemblant à un singe ». Voir aussi [SCHORUS], *Dictionarium Germ. latinum* (Anvers, 1569), MELLEMA, *Le Grand Dict. Franç.-Flam.* (Rotterdam, 1618), D'ARSY, *Het groote Woorden-Boek* (Amsterdam, 1629), MARTINEZ, *Novum Dictionarium tetralotton* (Amsterdam, 1714).

*simme* et *liég. hème* sont évidemment les deux fils d'une même mère, promis tous deux à une même déchéance (1) ; et nonobstant la progression des types *aap* d'une part et *singe* de l'autre, ils cèdent la place, de chaque côté de la frontière linguistique, à une formation populaire nouvelle, dont il nous reste à présent à rechercher l'origine.

### Étymologie

KILIAAN (*Etymologicum Teutonicae Linguae*, Anvers, 1599) — qui ne connaît pas *martiko* — a un article curieux : *marte*, *merte*, *merteken*, *martin* [ce dernier étant la forme hollandaise de *marte*] = *simius*, *simia*. Ces mots, sans doute inconnus personnellement à l'auteur puisqu'il les donne comme *sax[onica]* et *sicamb[rica]*, ont aussi d'autres significations d'après lui : *cercopithecus* ; *sphinx* (2). Leur origine est ensuite indiquée : « Mantichora (vel ut alii), martiora, martichora, animal est in India, facie humana, corpore leonino » (3).

Gggg (II, 91), v<sup>o</sup> *mártico*, devait s'arrêter à ce rapprochement (4). Il lui paraît que *martichora* expliquerait

(1) À l'époque contemporaine, *simme*, disparu du néerlandais littéraire, a été recueilli en west-flamand par DE BO (o. c.). — R. BILLIET (in *Feestbundel H. J. van de Wijer*, I, 34, 1944) cite parmi les lieux-dits d'Enghien, à la frontière linguistique : « 1604 de *simme* (mnl. vorm), in 1623 ook : le chinge ». Il s'agit sans doute d'une enseigne.

(2) VERDAM (*Mnl. Wdb.*, v<sup>o</sup> *Martijn*), qui cite KILIAAN, traduit ces deux mots respectivement par *meerkat* (animal marin) et *meermin*? (sirène).

(3) « Le *martichora*, etc. de K., dit le *Ndl. Wdb.* (v<sup>o</sup> *martiko*), est le nom latin d'un animal fabuleux hindou (gr. *μαρτιχώρας*, *μαντιχώρας*, *μαρτιώρας*) emprunté au persan et signifiant anthropophage. »

(4) On contesterait difficilement, vu l'identité de sens, que les formes produites par KILIAAN et le type wallo-flamand *marticot*, *-ko* appartiennent à une même famille lexicale. Voy. encore D'ARSY (*Grand Dict. Franç.-Flam.*, 1624) : « *marte*, *marteken*, un singe ». Ajoutons que ces formes ne sont pas autrement attestées avec cette signification.

mieux l'origine de *marticot* que celle des formes données par KILIAAN. Hypothèse défendable. Ce ne serait pas le premier terme dialectal transmis par la voie de l'histoire naturelle : comp. en brab. (Pécrot-Chaussée, etc.) *arèke*, m., pin < lat. *larix*; pour l'apocope, facilitée par le rattachement de la finale à un suffixe vivant, comp. fr. *haricot* < azt. *ayacotli* et *massicot* < ital. *marzaccotto*. Par malheur, outre une difficulté d'ordre sémantique, la forme *martichora*, (-ore) est peu ou mal attestée en français, par où un mot semblable aurait vraisemblablement passé pour pénétrer en wallon sinon en flamand (1).

Cependant, en présence des formes de KILIAAN, Gggg se demande si ce *marthe* ou *martin*.[-in] ne serait pas « le nom propre Martin pris appellativement ». C'est là, en effet, une conjecture beaucoup plus sage. Gggg ne devait pourtant pas s'y attarder.

Le rapprochement de Martin avec le nom wallo-flamand du singe n'a rien de gratuit. Le singe est, en effet, appelé Martin dans une branche du *Reinaert* flamand : « Mertijn die aap » (2), de même que dans la branche allemande, le *Reinke Vos* : « Marten die ape » (3) et dans la *Reinaerts Historie* : « Mertijn » (4). L'une des premières transformations du *Roman de Renart* nous apporte, pour le nord de la France, un témoignage concordant : chez le Lillois JACQUEMART GELÉE, auteur du *Renart le Nouvel* (1288), *Martinet* est le nom d'un petit singe, qui s'appelle *Martin*

(1) LITTRÉ seul enregistre *mantichore* que l'on rencontre par ailleurs chez RABELAIS (éd. MARTY-LAVEAUX, II, 499 et III, 122 : « I'y vy des Menthicores, bestes bien estranges »). Ce mot, pensons-nous, a été repris aux langues anciennes par les érudits de la Renaissance.

(2) *Reinaert II* (XIV<sup>e</sup> s.), 4411, 4536, 6857 (d'après VERDAM, *Mnl. Wdb.*, v<sup>o</sup> *Martijn*).

(3) Cf. A. LÜBBEN, *Die Tiername im Reineke Vos*, 49 sv.

(4) Cité par FRINGS (cf. *infra*). Ajouter, d'après OUDEMANS (*Middel- en Oudnederl. Wdb.*, IV, 287), cité également par FRINGS, une forme *marten*, singe, chez VONDEL (comp. KILIAAN).

dans la mise en prose correspondante (1). Il importe assez peu de rechercher laquelle, de la « diersage » ou de la transformation française du *Renart*, a imité l'autre (nous tenons pour probable le passage de la première à la seconde). La question qui nous intéresse, en revanche, est de savoir — s'il se confirme que *Martin* est à la base de *marticot* / *marteko* — dans quel sens l'emprunt s'est effectué : du flamand au wallon ou du wallon au flamand.

On observera tout d'abord que *marteko*, dont la finale est sentie comme allogène, reste sans analogue dans la suffixation flamande. Aucune explication interne satisfaisante n'a pu en être donnée (2). C'est pourquoi J. VERCOULLIE (*Beknopt Etym. Wdb. der Ndl. Taal*), après avoir (2<sup>e</sup> éd.) rattaché le mot au port. *macaco* importé du Congo et déformé par étymologie populaire, finit (3<sup>e</sup> éd.) par tirer *marteko* « du fr. *marticot* » (3). Mais ce dernier n'existe pas.

(1) Cf. MÉON, *Le roman de Renart*, IV, 305. — Dans les branches françaises du *Renart*, le singe — qui ne joue qu'un rôle de comparse — est appelé Cointereau.

(2) On pourrait évidemment recourir à l'hypothèse, toute gratuite et incontrôlable, d'une altération enfantine... — Signalons ici l'essai d'explication présenté en 1937 par A. V[IAENE] dans *Biekorf* (43, 70-73). L'auteur a notamment relevé dans la seconde partie des *Wonderbare Sermoenen* du Frère Cornelis (Bruges, 1578) le sobriquet de *Marticoyen* appliqué aux Luthériens, couramment appelés à l'époque *Martinistes* (partisan de *Martin* Luther); en outre, il observe que, *Calvinisterije* et *Lutherije* alternent avec *Calversteerterije* [calversteert = queue de veau] et *Marticoyerije*. De ce texte et de celui, cité plus haut, de J. COENS (1598), A. V. conclut que *martiko* serait une déformation littéraire voulue (peut-être rhétoriquement burlesque) de l'ancien nom littéraire du singe dans l'épopée animale flamande. J. LINDEMANS (BTD, 11, 323) attache de l'importance pour l'origine flamande du mot à ces formes probablement composées comme les anciens noms de personnes en *-(k)ooi*. — Nous pensons qu'il s'agit simplement d'un jeu de mot fait sur un primitif *martiko*, singe, de manière à déformer le nom des *Martinistes* et de leur doctrine en un surnom fantaisiste et péjoratif (comp., de nos jours, *bankster*, *gestapache*, etc.).

(3) *Comp. Ndl. Wdb.*, v<sup>o</sup> *martiko* : « Si on pense à un diminutif, il faut se demander si *marteko* ne pourrait être un diminutif de

Qu'à cela ne tienne : l'hypothèse d'un emprunt s'impose mieux encore par la présence dans les parlers romans limitrophes d'un type qui justifie phonétiquement la forme flamande (1). Il reste donc à expliquer le type wallon *marticot*.

J. VERCOULLIE (o. c., 3<sup>e</sup> éd.) précise que le fr. [lire : wall.] *marticot* est lui-même « emprunté, avec romanisation du suffixe, du mnl. *Marteken* (dim. de *Martin*), nom du singe dans l'épopée animale ; le wallon *martikenne*, f. [guenon] est directement tiré du mnl. comme *mesquenne* < *meisken* » (2). J. HAUST' (DL, 394) devait reprendre cette étymologie de *märticot*.

On observera en premier lieu que ce n'est pas *Marteken* mais *M[a]rtijn* que l'on trouve dans l'épopée animale ; et la forme *marteken* (*mer-*) n'est pas attestée dans les parlers flamands au sens de singe, si ce n'est, encore que de façon peu précise et peu sûre, chez KILIAAN (d'où elle a sans doute passé chez D'ARSY en 1624 : cf. *supra*). Ensuite,

*Martijn* (KILIAAN, *marie*). En argot fr., il existe des formes comme *Arbico*, un petit Arabe, de *Arbi* et *monstrico*, dim. de monstre, mais pas de *martico*. » En somme, le *Ndl. Wdb.* ne se prononce pas.

(1) Rappelons que *martiko* est la forme primitive ; l'enquête de M. GROOTAERS la relève dans une dizaine de communes de la Flandre Orientale, au sud de Gand. Pour *marteko*, *metteko*, le changement de *i* en *e* est normal. On ne verra pas obstacle à un emprunt dans le fait que l'accent repose sur la première syllabe : dans les mots trissyllabiques empruntés aux parlers romans, l'accent se déplace normalement. On pourrait, d'autre part, objecter que *marticot* n'est attesté par les textes qu'assez tard en wallon (XVIII<sup>e</sup> siècle), tandis que la forme flamande est signalée au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais cela tient au hasard de la documentation exploitée. Il en va de même pour les mots *librairie*, *médecin*, *buffle*, *harpon*, *gravelle*, *escarmouche* dont l'existence, d'après J. J. SALVERDA DE GRAVE (*L'influence de la l. fr. en Holl. d'après les mots empr.*, 43-44), est attestée dans le néerlandais qui les emprunte avant de l'être dans le français qui les crée. Dans un cas comme celui de *marticot*, c'est la linguistique qui apporte témoignage à l'histoire.

(2) Cette étymologie de *mèskène* est d'ailleurs erronée : cf. BD, 5, 36.



*marteken* ne rend pas compte de *marticot* : la romanisation du suffixe aurait amené, au masculin, *martikèt*. Il est vrai que certaines localités de la région verviétoise connaissent *mårtikèt* que nous ne pourrions considérer comme primitif qu'au mépris des données géographiques et des attestations anciennes : la forme verviétoise est due à un changement de suffixe (1). J. WARLAND (*Glossar und Gramm. der germ. Lehnwörter in der wall. Mundart Malmedys*, 147 et 270), qui adopte l'explication du DL, traite *Marteken* comme l'étymon véritable de *mårticot* ou, plus exactement, de *mårtikèt*, sans toutefois se prononcer explicitement sur l'antériorité de cette forme ; comme dans *manneken* > liéq. *manikèt*, la finale germanique *-en* > wall. *-ène* se serait masculinisée dans le suffixe voisin *-èt*, parfois *-ot* : mais, pour ce dernier cas, le seul exemple invoqué est *mårticot* lui-même.

Dès 1923 cependant, l'article de TH. FRINGS, *Flämisch martiko* « Affe » (*Zeitschr. f. deutsche Mundarten*, 18, 119-122) avait démontré non seulement que le mot flamand était emprunté du wallon *marticot*, mais encore que celui-ci était directement formé sur *Martijn* [-in] par dérivation romane. Il s'appuyait sur une dissertation manuscrite de J. HERBRAND, *Les suffixes nominaux en wallon* (Bonn, 1921) : le *-ø* final de *marticot* correspond au suffixe *-ottus* (*-otta*) de valeur diminutive, largement représenté dans les noms romans d'animaux ; le *-k* est l'élément diminutif germanique contenu notamment dans les suffixes liégeois *-(i)kèt* < *-ke* + w. *-èt* ; *-kin*, *-kène* < *-kijn*, *-ken*. L'élargissement de *[-(i)kin]* par le diminutif roman *-ittus* > *-èt* (ex. *manikèt*) se serait produit également pour la forme parallèle en *-ottus*, et *marticot* s'expli-

(1) *mårticot* > *-kèt*, souvent employé comme t. d'injure, entré fort bien dans une série nominale à contenu dépréciatif : *foirikèt*, *manikèt*, *mazoukèt*, *potikèt*, etc.

querait par nl. *marti-k(i)n* + *o t t u s* > *-ot*. — Dans un post-scriptum où il est question, entre autres, du transfert du prénom Martin comme appellatif de divers êtres et objets (chose dont nous reparlerons), FRINGS envisage cette fois l'hypothèse d'une dérivation en *-icot*, *-iquet* du nl. *marteken* ou même du fr. *Martin* pour autant (ce qui n'est pas le cas en réalité) que la finale *-in* ait été sentie comme un suffixe diminutif, par conséquent interchangeable. Cet exposé touffu, qui laisse le lecteur indécis, n'en indique pas moins la bonne direction.

Le double suffixe : germ. *-k-* + un suffixe gallo-roman *-èt*, *-ot*, etc., auquel songeaient HERBRAND-FRINGS existe en wallon, (le cas-type est *boû-k-ê*, jeune bœuf). Il peut expliquer le nom de famille *Pièrcot* (Pierre + *k* + *ot*), mais nullement *marticot*. Ici, nous avons affaire au suffixe populaire *-icot*, répandu dans l'ensemble des parlers français (1).

(1) D'après CH. JORET (*Mélanges de phonétique normande* dans *Mém. de la Soc. de Ling.*, 5, 57-58, Paris, 1884, art. remanié sous le titre *Des suffixes normands (i)cot et i(b)ot* dans *Romania*, 29, 263-265); le double suffixe *-icot* se compose du suff. *-o t t u s* > *-ot* et d'un premier élément où il faut voir « la terminaison adoptée comme suffixe français de mots finissant en *ic* (*ique*), tels que *astic*, *bourrique*, etc.; ces mots ont précisément formé les dérivés *astic-ot*, *bourriqu-et*, norm. *bourric-ot*; oubliant que la syllabe *ic* faisait partie du thème, on l'a regardée [...] comme ne formant avec le suffixe logique et final dont elle renforce seulement le sens, qu'un seul suffixe *-icot*, *-iquet* » (*Mélanges...* 57). A. HORNING, *Die Suffixe -iccus, -jccus, -üccus im Französischen* (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, 19, 172) fait dériver le premier élément de *-iccus* et donne (172 et 175) une double liste d'exemples auxquels on ajoutera, pour le nord-est, *marticot* et *arnicot* (voy. ci-après) ainsi que *bourlicot* (d'après BAUDON, *Patois de Reihel*), hanneton (*bournicot* apud VAUCHELET, *o. c.*). — Le *Dict. Gén.* ne mentionne pas *-icot* dans son tableau des suffixes, mais A. DARMESTETER (*De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française*, 106) parle de la « nuance de dénigrement du suffixe diminutif et péjoratif *-icot* ». Par la terminaison qu'ils ont prise en français, des mots d'origine onomatopéique (*calicot*, *haricot*, *massicot*, etc.), voire de formation onomatopéique (*coquelicot*) se trouvent artificiellement rattachés au suffixe *-icot*. Aux dérivés verbaux formés sur ce suffixe (fr. *asticoter*, *boursicoter*; norm. *vachicoter*, etc.), joindre le liég. *mârticoter*.

Quoique peu représenté dans la langue de culture, il reste formateur dans le langage parlé grâce à sa valeur affective (1). Son importation en wallon se confine, sauf erreur, à l'onomastique : n. de pers. † *Barbico* (1504) (2) ; *Djènicot*, fr. Genicot, Janicot (Jean, -ne), *Henricot* (Henri), *Willicot* (Willaume, -ame, f. wall.-pic. de Guill-) ; n. de lieu : à *bérlicot* à Meeffe [W 70], *floricot* à Tihange [H 41] (3).

La dérivation du prénom Martin (liég. *Mârtin*, nam. *Maurtin*, etc.) + *-icot* > *marticot* (liég. *mârticot*, nam. *maurticot*, etc.) ne soulève aucune difficulté. L'attache d'un suffixe s'opérant grâce à l'apocope de la finale du mot est un procédé fréquent en anthroponymie (4) :

Hub-ert > Hub-in (d'où Hubin) ;

Lamb-ert > Lamb-in (d'où Lambinon) ;

Rob-ert > Rob-in (d'où Robinet) et Rob-iquet ;

Renk-in > † Renk-ôy [BTD, 13, 186].

Will-aume, -ame > Will-icot ; etc.

On rangera dans la même série :

Mart-in > mart-icot, ainsi que

Arn-o(u)ld, Ern- > arn-icot, èrn-, = hanneton  
(cf. *supra*) (5).

Quant au nom liég. de la guenon *mârtikène* (arch.), mentionné

(1) Ainsi *Belgicot* (qui peut être aussi un dim. en *-ot* de Belgique), sobriquet que les Français du nord-est donnent aux Belges en général et spécialement aux ouvriers frontaliers (M. BOURGUIGNON, *Le blason pop. luxembourgeois*, 12). Comp., pour Lille, VERMESSE, o. c., 64 : *Belgicain*, -ne, Belge (en mauvaise part).

(2) « Toussaint Barbico » à Dinant (*Annales Soc. arch. de Namur*, 28<sup>1</sup>, 133). Il convient sans doute d'y joindre *Lambreko* (1352) cité dans le *Cartul. de l'abbaye du Val-Benoît*, 464.

(3) D'après J. HAUST, *Enq. dial. sur la topon. wall.*, 34 et 38. — Ce dernier toponyme serait une adaptation en *-icot* du fl. *verlorenkost* (J. FELLER, *Notes de phil. wall.*, 342 et J. HAUST, *Etym. wall. et fr.*, 144).

(4) Voy. J. FELLER, *Notes...*, 128.

(5) Nous trouvons confirmation de cette étymologie dans le FEW, v<sup>o</sup> *Arnold*, qui mentionne une forme lorraine *arnould* (Reims) : 1. mari trompé ; 2. hanneton.

pour la première fois en 1757 comme terme d'injure (*Li voyèdje di Tchaufontaine*, I, 2 ; II, 4), il doit être, plutôt qu'un emprunt hypothétique au nl. *Marteken* ou *Martekijn*, un autre dérivé de *Martin* à l'aide du suffixe féminin-*(i)kène* : comp. n. de pers. *Hanikène*, de (Je)han et *Pirkène*, de *Pire*, Pierre. L'origine germanique du suffixe n'est pas en cause ici puisque, incorporé au dialecte, il y a vécu autonome pour y former des dérivés purement wallons (1).

Il ne s'ensuit pas que *marticot* — aussi bien que *arnicot* — ait d'abord vécu dans la langue comme un nom de personne ou un sobriquet. Sa création pour désigner le singe dans les parlers gallo-romans du nord-est fait partie d'un phénomène général qu'on pourrait appeler la déchéance du prénom *Martin* dans le vocabulaire du règne animal. Sans qu'il soit besoin de mettre en cause, comme le fait R. RIEGLER (2), la popularité de saint Martin, patron des Gaules, pour expliquer les dénominations familières « l'ours Martin » et « l'âne Martin », on notera avec intérêt la vogue considérable dont le prénom a joui dans nos pays (3). D'autre part, l'application de noms de personnes à toutes sortes de catégories animales est trop connue pour qu'on y insiste ici. Ce phénomène s'explique par les sentiments de familiarité, d'ironie, parfois de respect, que l'homme (et surtout l'enfant) manifeste pour les êtres inférieurs qui entourent sa vie. Certains animaux même, ont reçu dans les patois de nombreuses désignations humaines, sans qu'il existe toujours un motif qui unisse tel prénom et

(1) Cf. M. VALKHOFF, *Phil. et Litt.wall.*, *Vade-mecum*, 81-82.

(2) Cité par FRINGS, *l. c.*, 121 où l'on trouvera une dissertation intéressante sur les emplois de Martin comme n. commun. — Du même RIEGLER, voir aussi *Zu den romanischen Affennamen* (*Arch. Roman.*, 10, 256.).

(3) Cette vogue est due naturellement à la popularité du saint lui-même. A ce propos, rappelons que *Martinus*, attesté dès 825 dans le cartulaire de Stavelot-Malmedy, serait le plus ancien prénom chrétien usité en pays wallon (cf. P. AEBISCHER, *BD*, 13, 115 et n. 1).

l'animal dont il devient l'appellatif (les nombreuses inférences constatées sont là pour le prouver). C'est le cas, entre autres pour le geai (1), la coccinelle et le singe. Or, à ces deux derniers, on attribue fréquemment la dénomination de Martin. Pour la coccinelle, nous relevons en Wallonie : *mártin*, Jamioulx [Th 24], Courcelles [Ch 35], Gosselies [Ch 36], Nivelles [Ni 1], Fraire [Ph 22]; *maurtíntin*, Yvoir [D 7]; *maurticot*, Fosses [Na 109]; *pèpin-maurtin*, Denée [Na 135]; *Mártin-salè*, Charleroi [Ch 1], Marcinelle [Ch 58]; *—kèkaye*, Farciennes [Ch 54], *—cayè*, Montignies-sur-Sambre [Ch 60] (2). Ajoutons qu'à Brillon (Meuse franç.); d'après VARLET (*Dict. du patois meusien*, 1896) *martelot* s'applique à la coccinelle et à l'hirondelle des cheminées, tandis qu'aux Vouthons, d'après CORDIER cité par LABOURASSE (*Gloss. abr. du patois de la Meuse...*, 1887), la coccinelle s'appelle *saint-martin*, le terme *martelot* s'appliquant seulement à l'hirondelle de fenêtre (3). — Pour le singe, sa désignation à l'aide du prénom Martin nous conduit dans un domaine singulièrement élargi, à la périphérie même de la Romania.

(1) En Belgique romane, les noms du geai se rattachent principalement à quatre prénoms : 1. Richard : liég. *ritchâ*, nam. *ritchau*; — 2. Gérard : *djirau* Nivelles, Marbaix, Court-S'-Etienne, etc.; *djirau* Fosses, *djèrau* Charleroi, Jamioulx, etc.; — 3. Jacques : montois *djâke*; — 4. Nicolas : rouchi *colâ*.

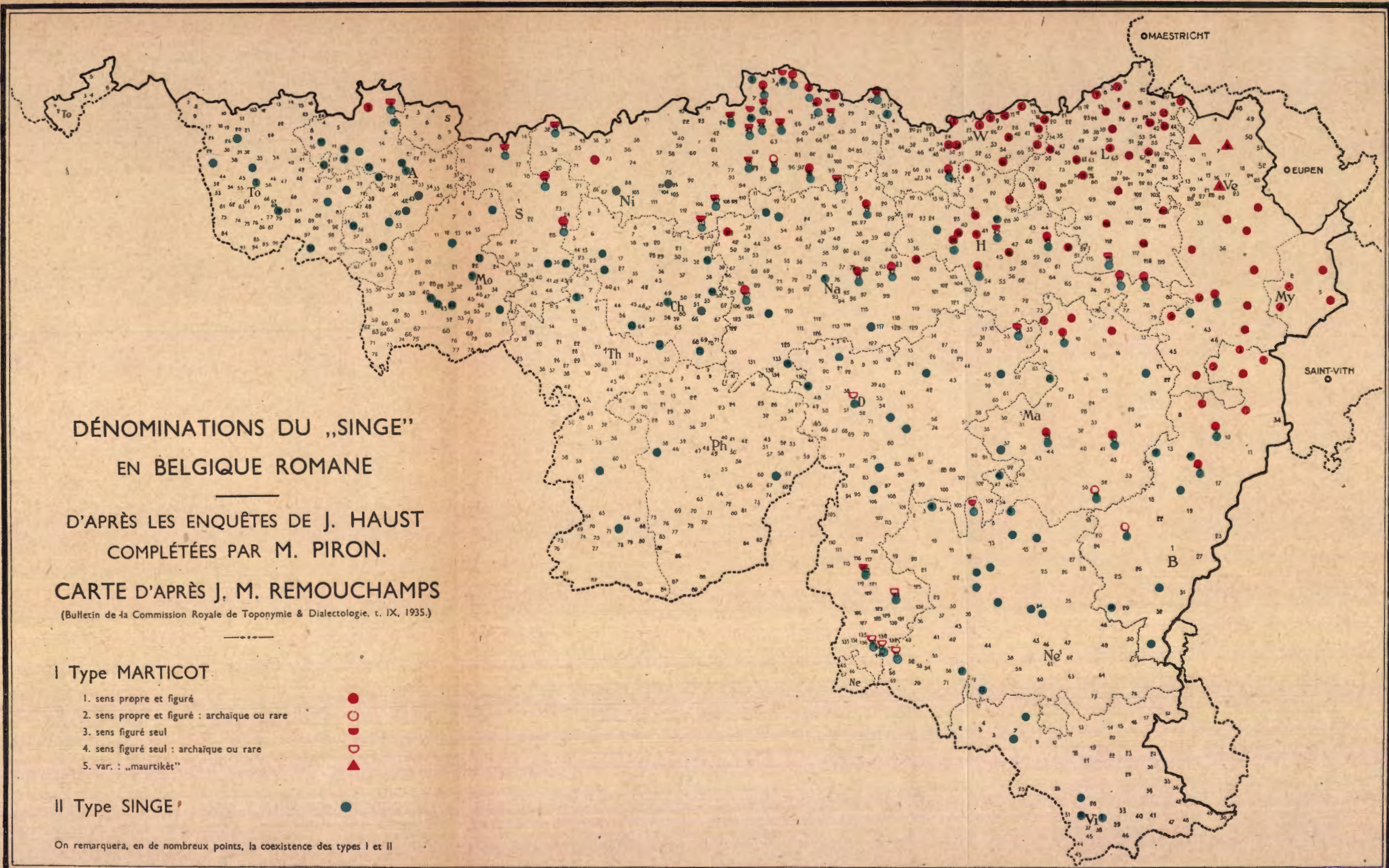
(2) Ces trois dernières formes sont données par J. VANDEREUSE (*Folkl. Brab.*, 17, 523). — D'après l'enquête de J. HAUST, la coccinelle porte ailleurs les prénoms suivants : *marguèrite*, Erezée [Ma 19], Rienne [D 115], Harsin [Ma 38], etc., *magriète*, Polleur [Ve 31], *margriète*, Jalhay [Ve 32]; *catèrinète*, Sibret [B 26], Hompré [B 30], Flamierge [B 21], *cat'linète*, Recogne [Ne 33], d'où *casari-nète*, Bertogne [B 18] et *clarinète*, Wanne [Ve 44], Bovigny [B 7]; *marivolvol* (« Marie vole-vole »), Wodecq [A 7], *marionète*, Ellezelles [A 2], Borlon [Ma 3]; *píron* (« Pierron »), Vezin [Na 64], Hingon [Na 40]; etc. — Par le rôle qu'elle joue dans la vie enfantine, la coccinelle — comme le hanneton (cf. p. 336, n. 3) — voit son nom exposé aux déformations et aux reduplications.

(3) Comp. fr. *martinet* également dérivé de *Martin* et lire dans le sens de nos remarques l'article de BLOCH, o. c. (II, 47).

Ainsi : campid. (Sardaigne) *martikina*, guenon (REW, 392); abruzz. *martufe* et sicil. *martuzza*, singe (1). On admettra difficilement l'idée d'une simple coïncidence. C'est pourquoi, s'il reste probable que le wallon *marticot* n'est pas étranger, vu le voisinage géographique, à la dénomination que reçoit le singe dans certains textes de l'épopée animale, on peut se demander si ce dernier fait n'est pas lui-même une incidente venant s'insérer dans un ensemble folklorique et linguistique beaucoup plus général.

(1) SAINÉAN et FRINGS citent en outre le russe *martyska*. — A la série « Martin » s'oppose la série « Bertrand » : cf. *Bertrand*, vieux singe (Ménage ; encore dans La Fontaine, *Fables*, IX, 3 et 16), ital. *bertuccio*, -ia, *berta*.

---



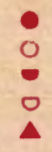
DÉNOMINATIONS DU „SINGE”  
EN BELGIQUE ROMANE

D'APRÈS LES ENQUÊTES DE J. HAUST  
COMPLÉTÉES PAR M. PIRON.

CARTE D'APRÈS J. M. REMOUCHAMPS  
(Bulletin de la Commission Royale de Toponymie & Dialectologie, t. IX, 1935.)

I Type MARTICOT

- 1. sens propre et figuré
- 2. sens propre et figuré : archaïque ou rare
- 3. sens figuré seul
- 4. sens figuré seul : archaïque ou rare
- 5. var. : „maurtikèt"



II Type SINGE'



On remarquera, en de nombreux points, la coexistence des types I et II